



**CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE MACS
SÉANCE DU JEUDI 15 FÉVRIER 2018 À 18 HEURES
SALLE DANGOU LESCOUZÈRES
(sur convocation du 9 février 2018)**

Président

Nombre de conseillers : 9

Nombre de membres nommés : 9

Présents : 12

Absents représentés : 6

Absent excusé : 1

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS DE MACS**

L'an deux mille dix-huit, le quinze du mois de février à 18 heures, le conseil d'administration du Centre intercommunal d'action sociale de la Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud, dûment convoqué le 9 février 2018, s'est réuni en session ordinaire, au siège de MACS à Saint-Vincent de Tyrosse, sous la présidence de Madame Frédérique Charpenel.

Présents :

Mesdames Frédérique CHARPENEL, Sylvie DE ARTECHE, Maité GRAFF, Françoise TROCCARD, Rosa Di MURO, Pierrette MICHELENA ;

Messieurs Alain LAVIELLE, Jean-Paul TOURNIER, Alain JEAN, Yves MONGROLLE, Pierre LAFFITTE, Jérôme PETITJEAN ;

Absents représentés :

Madame Nelly BETAILLE a donné pouvoir à Madame Françoise TROCCARD, Monsieur Benoît DARETS a donné pouvoir à Monsieur Alain JEAN, Madame Corine LAFITTE a donné pouvoir à Monsieur Alain LAVIELLE, Monsieur Michel PENNE a donné pouvoir à Monsieur Jérôme PETITJEAN, Monsieur Pierre ATHANASE a donné pouvoir à Madame Sylvie DE ARTECHE, Monsieur Pascal SCHWINDOWSKY a donné pouvoir à Madame Frédérique CHARPENEL.

Absent excusé : *Monsieur Pierre FROUSTEY.*





OBJET : DÉCISIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Rapporteur : Madame Frédérique Charpenel

- BILAN « CAFE DES PARENTS »
 - BILAN « UN TEMPS A SOI, POUR SOI »
 - BILAN « ZOU'MACS »
- **CONVENTION CIAS / B.A BYLONE POUR ACCOMPAGNER LES AGENTS DES ÉQUIPES SAAD ET GDV**

Madame la vice-présidente expose à l'assemblée l'intérêt de la poursuite de l'accompagnement des agents du service SAAD et du service gens du voyage par la société B.A. Bylone d'Ustaritz débuté en 2016. Cette démarche, qui s'inscrit dans le cadre de la formation professionnelle vise à accompagner les équipes du pôle de services à la personne dans l'exercice de leurs missions.

Pour le service accueil Gens du voyage et le SAAD, cet accompagnement vise à la prise de recul sur des situations difficiles, à prévenir la souffrance au travail et à accompagner l'équipe vers plus de cohésion.

L'intervention de la société B.A Bylone doit permettre d'accompagner les membres des équipes vers une démarche de projet en lien avec les projets de services SAAD et GDV.

Conformément aux termes du projet de convention avec la société B.A. Bylone, 6 séances seront programmées pour l'année 2018 pour le service GDV, pour un coût de 1620 €.

Conformément aux termes du projet de convention avec la société B.A. Bylone, 4 séances seront programmées pour l'année 2018 pour le SAAD, pour un coût de 1080 €.

- **INFORMATIONS SUR LES DÉCISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE PRÉSIDENT EN APPLICATION DES ARTICLES R. 123-21 À R. 123-23 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES ET DE LA DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN DATE DU 29 AVRIL 2014 PORTANT DÉLÉGATION D'ATTRIBUTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU PRÉSIDENT**

Convention de partenariat entre l'association « Libreplume » et le CIAS de MACS :

L'association « Libreplume » propose des activités autour de la littérature jeunesse, en particulier des animations et ateliers de lecture au bénéfice des enfants résidant sur les aires d'accueil des Gens du Voyage du territoire de la Communauté de communes.

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU le code de l'action sociale et des familles ;

prend acte ces informations.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Pau à compter de sa publication ou de son affichage et de sa transmission au représentant de l'État dans le département.

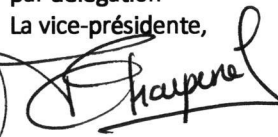
Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme

À Saint-Vincent-de-Tyrosse, le 15 février 2018

Pour le président,
par délégation
La vice-présidente,




Frédérique Charpenel